



HB2R
VALENCE D'AGEN
— HANDBALL DES DEUX RIVES —



CHARTRE DES ÉDUCATEURS, ENTRAÎNEURS ET DIRIGEANTS

Handball des Deux Rives – HB2R Valence d'Agen

En encadrant une équipe, en accompagnant les licenciés ou en assumant une responsabilité au sein du club, chaque éducateur, entraîneur ou dirigeant représente le Handball des Deux Rives et ses valeurs.

Cette chartre rappelle les engagements attendus de toutes les personnes qui interviennent au sein du HB2R, qu'elles soient bénévoles, salariées ou élues.

Elle s'applique lors des entraînements, des rencontres, des déplacements, des réunions, des actions du club et, plus généralement, chaque fois que l'adulte agit au nom du HB2R.

1 Être exemplaire en toutes circonstances



Je m'engage à adopter en toute circonstance une attitude digne, responsable et respectueuse. Mon comportement, mes paroles et mes décisions doivent être cohérents avec les valeurs éducatives et humaines portées par le HB2R.

- montrer l'exemple sur et en dehors du terrain ;
- garder la maîtrise de mes paroles et de mes réactions ;
- agir avec neutralité, loyauté et bienveillance ;
- représenter le club avec sérieux.

4 Mettre l'éducatif au cœur de l'action



Au HB2R, la mission d'encadrement ne se limite pas à la recherche du résultat. Elle vise aussi l'apprentissage, l'épanouissement et la progression de chaque licencié.

- favoriser l'esprit d'équipe et le plaisir de jouer ;
- valoriser les efforts et les progrès ;
- adapter mon discours à l'âge et au niveau des joueurs ;
- transmettre les règles, le respect et le sens du collectif.

2 Respecter toutes les personnes



Je respecte les joueurs, les arbitres, les parents, les bénévoles, les adversaires, les officiels et l'ensemble des membres du club.

- aucune humiliation, insulte, menace ou attitude discriminatoire n'est tolérable ;
- je veille à instaurer un cadre bienveillant et sécurisant ;
- je privilégie l'écoute, le dialogue et le respect mutuel.

5 Adopter une communication adaptée



Je veille à communiquer de manière claire, calme et respectueuse avec les joueurs, les familles, les autres encadrants et les dirigeants.

- éviter les tensions inutiles et les paroles blessantes ;
- privilégier les échanges constructifs ;
- ne pas régler un conflit à chaud devant le groupe ;
- faire remonter les difficultés aux personnes concernées.

3 Respecter les arbitres et les règles



L'arbitre est un acteur essentiel du jeu. Je m'interdis toute contestation excessive, tout comportement intimidant ou toute remise en cause déplacée de sa fonction.

- je montre l'exemple à mes joueurs ;
- j'accepte les décisions avec sang-froid ;
- je rappelle que le respect de l'arbitrage est une obligation éducative.

6 Être fiable et responsable



Je respecte mes engagements d'encadrement et les consignes d'organisation du club.

- être ponctuel et prévenir en cas d'absence ;
- préparer les séances et les rencontres avec sérieux ;
- assurer la sécurité des licenciés confiés ;
- respecter les horaires, les convocations et les procédures internes.





7 Garantir la sécurité et l'intégrité des licenciés



Je m'assure que mon attitude, mes consignes et mon organisation permettent aux pratiquants d'évoluer dans un cadre sécurisé, respectueux et protecteur.

- ne jamais banaliser un comportement dangereux ;
- signaler toute situation préoccupante ;
- protéger les mineurs et les personnes vulnérables ;
- veiller à l'intégrité physique et morale de chacun.

9 Utiliser correctement les réseaux sociaux et les outils numériques



Les réseaux sociaux, groupes de discussion et outils numériques doivent rester des espaces d'information et d'échange respectueux.

- ne pas diffuser de propos blessants, humiliants ou discriminatoires ;
- respecter la confidentialité des informations internes ;
- ne pas publier de contenu nuisible à l'image du club ;
- privilégier les échanges directs en cas de difficulté.

11 Prendre soin du matériel et des installations



Je respecte le matériel, les équipements, les véhicules, les vestiaires et les installations mis à disposition.

- laisser les lieux propres après utilisation ;
- participer au rangement lorsque cela est nécessaire ;
- signaler toute dégradation ou difficulté matérielle ;
- rappeler ces exigences aux licenciés.

8 Respecter la vie collective du club



Le fonctionnement du HB2R repose sur le travail commun des bénévoles, éducateurs, dirigeants, arbitres et familles.

- respecter les décisions prises dans le cadre des responsabilités de chacun ;
- contribuer au bon climat du club ;
- participer, selon mes possibilités, à la vie collective et aux actions du HB2R ;
- valoriser le travail des autres bénévoles et encadrants.

10 Respecter le devoir de réserve et de confidentialité



Dans le cadre de leurs fonctions, les éducateurs, entraîneurs et dirigeants peuvent avoir connaissance d'informations internes concernant le fonctionnement du club, ses licenciés, ses familles, ses salariés, ses bénévoles ou ses partenaires.

Ils s'engagent à faire preuve de discrétion et à ne pas divulguer ces informations à des personnes qui n'ont pas à en avoir connaissance, notamment en dehors du HB2R.

Sont notamment concernés :

- les échanges et décisions prises lors des réunions ;
- les situations personnelles, familiales ou disciplinaires ;
- les informations administratives, financières ou sportives internes ;
- les désaccords entre membres du club ;
- les projets, négociations ou dossiers en cours ;
- les coordonnées et données personnelles des licenciés.

Les informations internes ne doivent pas être diffusées dans les conversations privées, sur les réseaux sociaux, dans les groupes de messagerie ou auprès de personnes extérieures au club.

Toute difficulté ou tout désaccord doit être traité auprès des responsables concernés et dans les instances prévues à cet effet.

La divulgation d'informations internes peut porter gravement atteinte aux personnes, au fonctionnement du club et à son image.

12 En cas de non-respect de la charte



Tout comportement contraire à cette charte pourra donner lieu à :

- un rappel des règles ;
- un échange avec les responsables du club ;
- des mesures éducatives ou organisationnelles ;
- une suspension temporaire de mission ;
- une procédure interne ou fédérale si la gravité des faits le justifie.

Les mesures prises devront être proportionnées à la gravité, à la répétition et au contexte des faits.

Mon engagement

En rejoignant le Handball des Deux Rives, je m'engage à respecter cette charte et à contribuer, par mon comportement, à faire du HB2R un club accueillant, structuré, inclusif et respectueux.

Le respect, l'exemplarité et la responsabilité ne sont pas négociables.

Nom / Prénom : _____

Signature : _____

